



BIENVENUE

Point presse

Parc éolien « Sur Grati »

Vendredi 26 février 2016

1



Intervenants

- Martine Favre, directrice générale de VO énergies
- Etienne Candaux, syndic de Premier
- Stéphane Costantini, syndic de Vallorbe
- Claude Languetin, syndic de Vaulion
- Pierre Honsberger, coordinateur général du projet

Objectifs de la conférence

- **Point de situation** du projet "Sur Grati" au moment de l'approbation préalable du Plan Partiel d'Affectation (PPA) intercommunal par le Canton.
- **Rappel** du projet.
- **Enjeux actuels** du projet pour les collectivités locales.
- **Perspectives** et prochaines étapes.

Ordre du jour

1. Rappel du projet
2. Le projet, l'être humain et l'environnement
3. Les enjeux économiques et politiques globaux
4. Prochaines étapes du projet
5. Questions - Réponses

1. Rappel du projet

Point presse Sur Grati, 26.02.2016

5



Des partenaires locaux pour un projet régional

- Le projet "Sur Grati" est le fruit d'un partenariat entre

Premier
(182 hab.)



Vaulion
(483 hab.)



Vallorbe
(3'569 hab.)



VO énergies Eole SA
une société fille du groupe



Les partenaires s'engagent en faveur des énergies renouvelables.

La volonté des partenaires est de **maitriser** le projet tant au niveau de sa **planification** que de sa **réalisation** et de son **exploitation**.

Point presse Sur Grati, 26.02.2016

6

Objectifs du projet

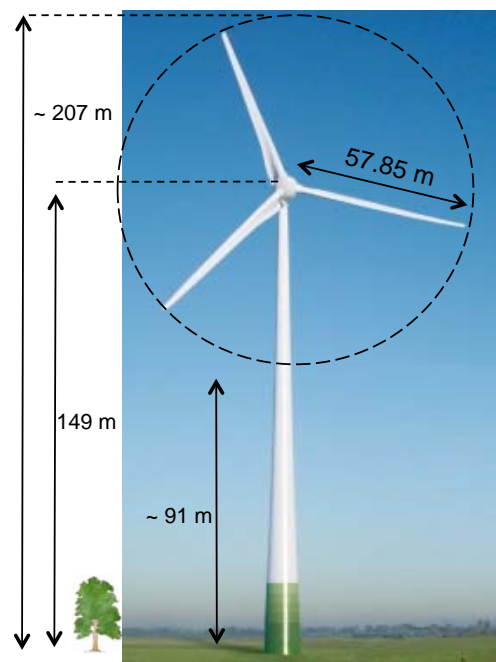
- Stratégie énergétique 2050 de la Confédération (extrait) :
 - Remplacer la production d'électricité nucléaire par des gains d'efficacité et le **développement des énergies renouvelables**
 - Réduire la part des énergies fossiles
- Stratégie de VO énergies :
 - **Contribution au mix énergétique** nécessaire pour remplacer le nucléaire
 - Production hydraulique + solaire + éolienne = **100% de la consommation régionale d'électricité en énergies renouvelables**
- Stratégie des Communes :
 - **Contribution** au développement des **énergies renouvelables**

Point presse Sur Grati, 26.02.2016

7

Objectifs du projet

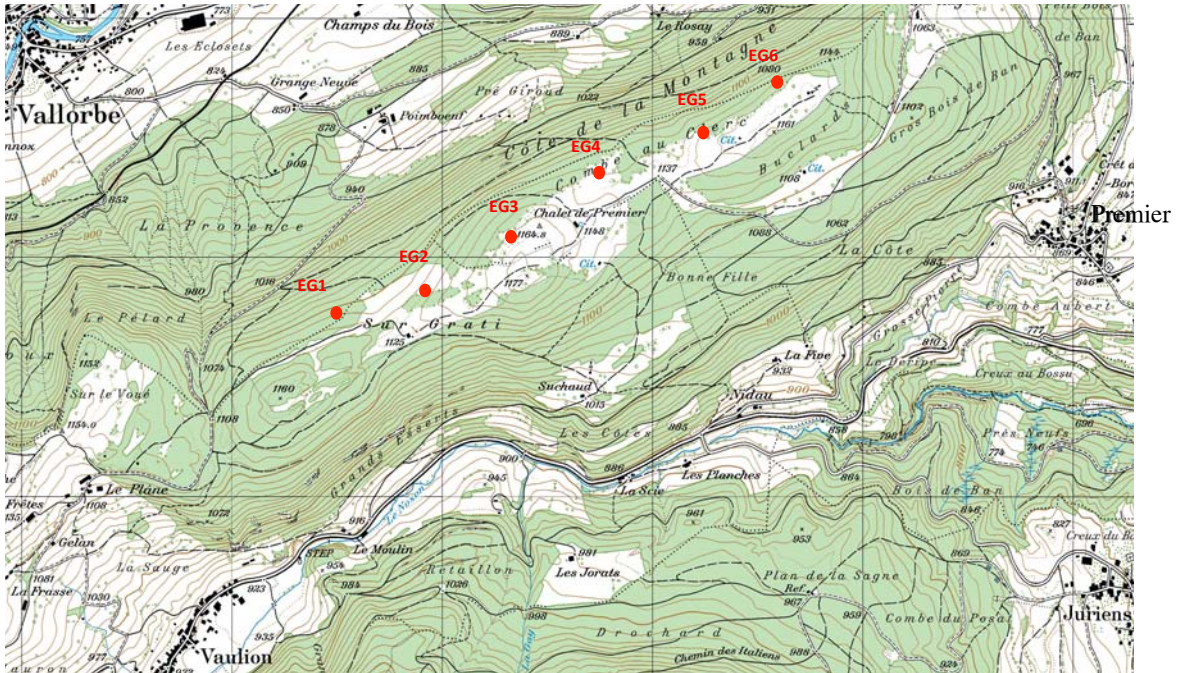
- 6 éoliennes de dernière génération :
3 MW / nacelle à 149 m / hauteur totale d'environ 207 m
- Production d'environ 8'200 MWh/an par éolienne (en moyenne)
- **Au total 49'000'000 kWh/an produits** soit la consommation annuelle de près de **11'000 ménages**



Point presse Sur Grati, 26.02.2016

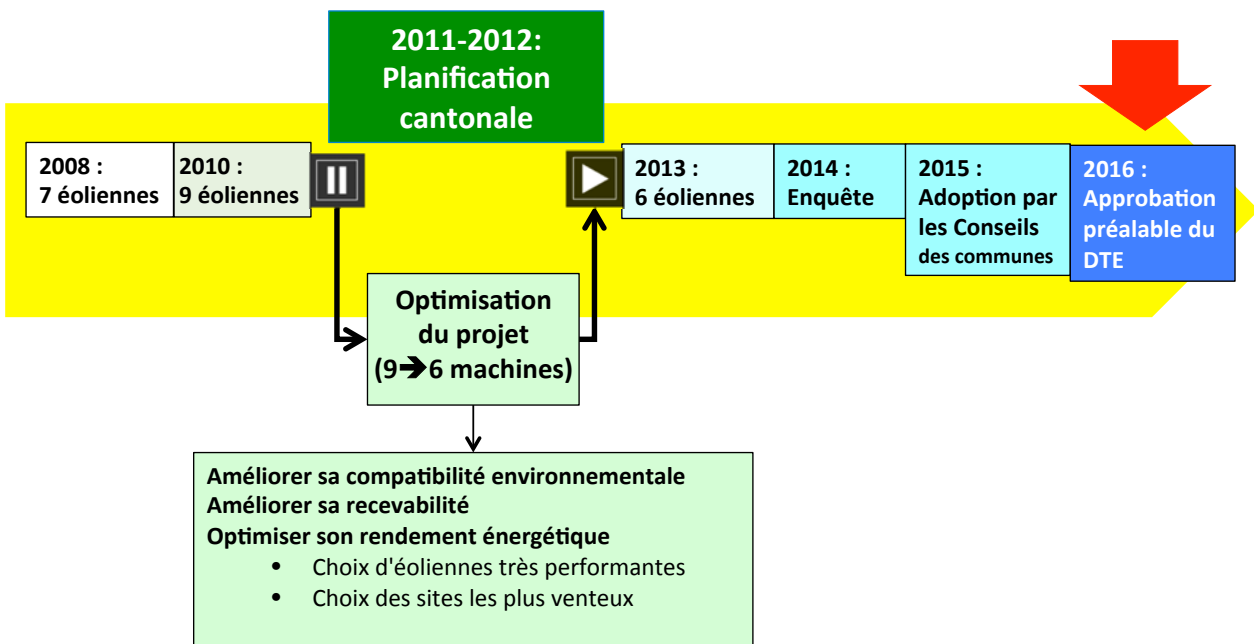
8

Localisation du projet



Point presse Sur Grati, 26.02.2016

Évolution du projet



Situation actuelle

- Enquête publique du PPA du 06.06.2014 au 07.07.2014
- Dépôt des préavis au Conseil général de Premier et aux Conseils communaux de Vallorbe et de Vaulion en décembre 2014
- Adoption du PPA par le Conseil général de Premier et les Conseils communaux de Vallorbe et de Vaulion le 21.04.2015
- **Approbation préalable du PPA par le Canton le 26.02.2016**

2. Le projet, l'être humain et l'environnement

Domaines concernés et sensibles (⚠) pour l'éolien



Point presse Sur Grati, 26.02.2016

13

Santé

- Selon les études les plus récentes (Santé Canada-2014), **aucun lien scientifiquement prouvé** ou statistiquement pertinent n'a pu être établi **entre la présence d'éoliennes et des troubles de la santé** sur les personnes vivant à proximité.
- Le sentiment de gêne dû aux nuisances sonores dépend notamment de l'exposition, de la distance à l'éolienne, de la situation et du niveau du bruit ambiant.
- Les études ont montré que le sentiment de gêne diminue lorsque les personnes ont un bénéfice direct ou indirect lié à l'installation des éoliennes.
- A relever que les **conditions contraignantes** posées actuellement **pour l'implantation des éoliennes** (éloignement des habitations), **le choix des éoliennes** (optimisation technique des machines les rendant moins bruyantes, vitesse de rotation basse) et **les conditions d'exploitation** correspondent à une application stricte du **principe de précaution**.

Point presse Sur Grati, 26.02.2016

14

Environnement - Paysage

- Les éoliennes vont apporter une **modification du paysage**.
- Le projet respecte les critères objectifs définis par le Canton.
- Les éoliennes peuvent être perçues positivement ou négativement selon la **sensibilité de l'observateur**. Il s'agit d'une **appréciation subjective de la modification du paysage**.
- Le paysage n'est **pas détruit**, il est emprunté et **temporairement modifié**. Cette modification est **réversible**.
- En cas d'arrêt du parc, **le paysage retrouve ses caractéristiques d'origine** après le démontage des éoliennes et la remise en état du site.

Environnement – Mesures

- Analyse des impacts du projet sur l'environnement
- **Le projet répond aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement**
- Le projet comprend **près de 80 mesures intégrées** (limitation des impacts et suivi durant la réalisation et l'exploitation du parc) et **15 mesures du concept de compensation**
- **La mise en œuvre des mesures relève de la Commission de suivi durant la réalisation et l'exploitation du parc.**

Environnement – Nouvelles exigences

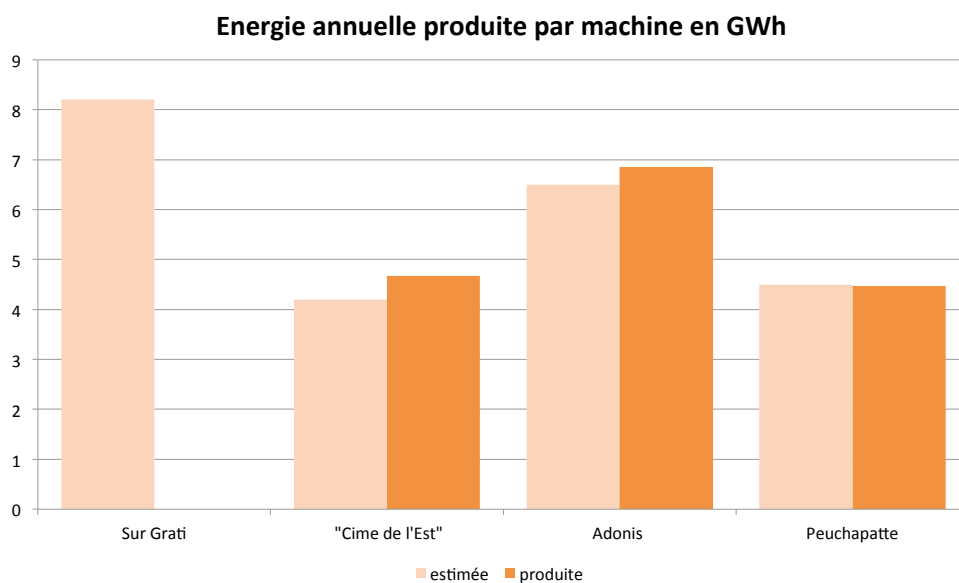
- Depuis la mise à l'enquête, divers contrôles ont été effectués notamment suite aux indications de [l'arrêt récent du Tribunal cantonal](#) (projet de Ste-Croix) en matière de bruit et d'avifaune.
 - Ces contrôles ont confirmé la [conformité du projet aux exigences légales](#).
 - Ils n'engendrent [aucune modification du projet ni de l'évaluation des impacts](#).
- Ces nouvelles exigences ne remettent nullement en question les [décisions prises par les Autorités communales](#) qui restent par conséquent [pleinement valables](#).

Environnement – Mesures additionnelles

- Trois mesures nouvelles ont été intégrées au projet en application du [principe de précaution](#) et dans un souci d'[amélioration continue](#) du projet.
 - Bruit : intégration de "[peignes de bord de fuite](#)" (TES) sur les pales des éoliennes pour [réduire encore les émissions sonores](#);
 - Avifaune : mise en œuvre avant la mise en exploitation du parc, de [mesures de gestion forestière favorables au développement de la bécasse des bois](#) sur près de 60 ha de terrain communal;
 - Avifaune : mise en place d'un système de [détection automatique des flux migratoires par radar](#) permettant ainsi d'arrêter les éoliennes en cas de pics migratoires.

3. Les enjeux économiques et politiques

Aspects techniques : comparaison avec d'autres parcs éoliens suisses



Aspects financiers


- Les investissements d'environ CHF 60 Mios incluent :
 - les coûts de **projet** (y.c. les études) et de **réalisation**,
 - le coût des **mesures** de compensation et de limitation des impacts,
 - les coûts de **démantèlement**.

Le plan financier du projet se base sur une **durée d'exploitation de 20 ans**, pendant lesquels le **prix de rachat de l'énergie (RPC) est fixé et garanti contractuellement par la Confédération**.

Démantèlement

Financement du démantèlement

- En fin de cycle de vie, les éoliennes pourront être démontées et le site remis en l'état initial.
- Le **coût de démantèlement aura été provisionné** dans un fonds *ad hoc* garanti par un cautionnement bancaire.

 *Pour info, les projets éoliens incluent ces coûts de démantèlement contrairement à d'autres installations de production d'électricité (nucléaire, ...)*

Retombées économiques pour la région et les Communes

Sur un budget d'investissement d'environ CHF 60 Mios, près de **CHF 11.5 Mios (env. 20% du total) constitueront des retombées économiques pour la région**, soit :

- Environ **CHF 6.8 Mios de travaux de génie civil** liés aux terrassements, aménagements des accès ainsi que les fouilles et la pose des canalisations électriques;
- Environ **CHF 3.2 Mios de travaux de fouille et de pose de la conduite d'adduction d'eau potable**. **Le projet finance l'installation de la conduite de transport d'eau intercommunale** souhaitée depuis longtemps. Le coût de cette conduite **ne sera ainsi pas à la charge des collectivités**.
- Environ **CHF 1.5 Mio** lié à la fourniture du **béton**;

Revenus pour les Communes

Pour les Communes les revenus liés à l'exploitation du parc éolien correspondent :

- à la **location du terrain** (octroi des DDP), à hauteur de CHF 9'000.- / an et par Commune;
- à une **indemnisation**, à hauteur de CHF 100'000.-/an et par Commune jusqu'au démantèlement des machines;
- aux **revenus fiscaux** (impôts) provenant de la société, répartis annuellement et en parts égales entre les trois Communes durant toute la durée de vie du parc.

Soit au total au minimum CHF 144'000.- par an et par Commune partenaire.

Compensation en faveur de la population

- Volonté ferme de **remboursement par les Communes de l'émolument fédéral***, perçu selon la Loi sur l'énergie, aux habitants de Premier, de Vallorbe et de Vaulion :
→ les **habitants des Communes de Premier, Vallorbe et Vaulion n'auront plus à payer l'émolument fédéral (*)** prélevé automatiquement sur les factures d'électricité.
(= environ CHF 50.- / année / pour un ménage de 4 personnes)

*: Taxe de contribution au développement des énergies renouvelables, 1.3 centime / kWh d'électricité consommé.

4. Prochaines étapes

Prochaines étapes

- Ouverture des délais référendaires et des délais de recours contre la levée des oppositions.
- Les éventuels recours seront traités par le Tribunal cantonal vaudois (CDAP).
- En cas de rejet des éventuels recours au niveau cantonal, possibilité de recourir au Tribunal fédéral.
- En cas de rejet de tous les recours, le PPA entre en vigueur.
- L'entrée en vigueur du PPA permettra la délivrance des permis de construire.

En conclusion

- La **volonté des partenaires** – Communes de Premier, de Vallorbe et de Vaulion ainsi que VO énergies – **de mener à bien ce projet est intacte.**
- Le projet répond à leur **volonté de développer les énergies renouvelables.**
- Le projet est **conforme aux exigences actuelles** en matière de planification, d'aménagement du territoire et de protection de l'environnement; il **applique le principe de précaution.**
- Le projet est **à maturité**, ayant fait l'objet d'une **amélioration continue durant tout le processus** de développement.

Merci de votre attention

